



Association Maison Saint-Jean-Cour

Avenue de Cour 138 - 1007 Lausanne

Contrat de location de locaux

Version du 17 janvier 2026

Établi entre :

**L'association Maison de St-Jean-Cour, représentée par Myriam Rickli, gérante,
d'une part, et
le ou la locataire, d'autre part :**

Madame, Monsieur :	
L'Association :	
L'entreprise :	No CHE :
Représentée par :	
Téléphone :	
e-mail :	

Objet de la manifestation :	
Publique ou Privée :	
Nombres de participants :	
Personne de référence présente pendant la manifestation :	
Numéro de téléphone :	
Date de la manifestation :	
Horaire à respecter scrupuleusement : début :	Fin :
Visite des lieux : le	
Remise des lieux : le	en présence d'une des gérantes

Locaux loués :
Prix : le prix de la location est fixé à CHF :
A verser jusqu'au :
Le contrat n'est valable qu'après versement du prix de la location
Caution : à verser en liquide à la signature du contrat : CHF :
Assurance RC du locataire :
Cie d'assurance et No de Police :

Conditions particulières

Sorties de secours : L'accès aux sorties de secours doit être garanti en tout temps.

Le respect des directives de la Police du feu sont impératives et doivent être respectées.

Selon plan annexé faisant partie du contrat de location, page 3.

Raccordements électriques : dans la Grande salle et le foyer : Tous les branchements volants doivent être pris sur le tableau 32A jaune situé sur la scène.

Bruit : Aucun bruit à l'extérieur après 21 heures et 23 heures à l'intérieur

Fumée : Le bâtiment est non-fumeur

Alcool : aucune boisson alcoolisée ne sera servie aux mineurs de moins de 16 ans

Police du commerce : Le ou la locataire annoncera sa manifestation à la police du commerce selon indications de la gérante

Places de parcs

Il n'y a pas de places de parcs sur le site de la Maison de St-Jean-Cour

TARIF DE BASE : pour utilisations multiples : offre spécifique à convenir

Locaux	Journée entière	Matin	Après-midi	Soir	Total
Grande Salle	600	360	375	390	
Scène	200	120	125	130	
Foyer	350	210	220	230	
Cuisine	150	90	90	90	
Vaisselle	50	50	50	50	
Sono	30	30	30	30	
Écran TV	30	30	30	30	
Salon 2 Vert	90	45	45	45	
Salon 1 Bleu	70	40	40	40	
Salon 3 Rose	50	30	30	30	

Le ou la locataire déclare avoir pris connaissances des conditions particulières d'utilisation des locaux ainsi que des recommandations formulées par la gérante et s'engage à les respecter.

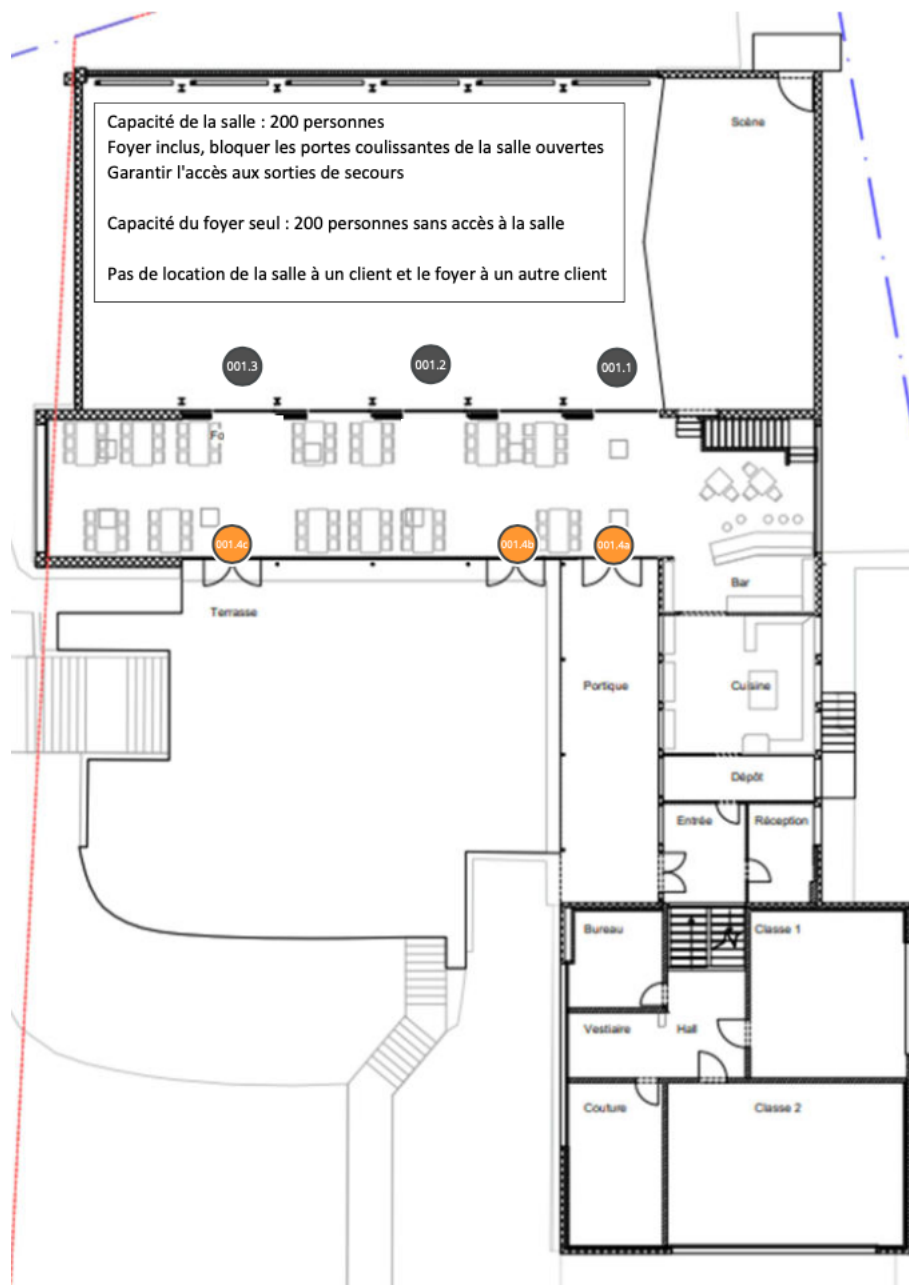
Ainsi fait en 2 exemplaires :

Lausanne, le

Le ou la locataire :

L'Association Maison St-Jean-Cour : La gérante :

Directives de la Police du feu



Le ou la locataire s'engage à respecter les exigences formulées dans cette directive.

Lausanne, le :

Le ou la locataire :

Nom :

Prénom :

Signature :
